

# PROSPECTUS

## STAGE EN INFORMATIQUE

2026



**CÉGEP** DE  
**LANAUDIÈRE**  
à Joliette

**Projet d'intégration en Techniques de l'informatique**

**dans le cadre du cours**

**Projet d'Intégration II**

COOPÉRATION ENTREPRISE – CÉGEP DE LANAUDIÈRE À JOLIETTE

## 1. Le programme de stage

### Description

---

Il s'agit de projets de fin d'études réalisés en entreprise sous forme d'un stage pouvant être rémunéré ou non. C'est une activité d'apprentissage en milieu de travail dans laquelle les finissants et les finissantes du programme de « Techniques de l'informatique » peuvent mettre en pratique la formation académique reçue au collège.

Un projet de fin d'études :

- doit couvrir une partie significative des étapes nécessaires à la réalisation d'un projet informatique,
- doit permettre de développer un produit informatique utile pour l'entreprise,
- doit permettre à l'étudiant ou à l'étudiante d'acquérir une expérience en milieu de travail,
- sera coordonné par un professeur ou par une professeure du département d'informatique du Cégep de Lanaudière à Joliette,
- sera supervisé par une personne-ressource dans l'entreprise et
- devra durer dix semaines à raison de cinq jours par semaine.

### Les finissants et les finissantes

---

Les étudiants et les étudiantes du programme de « Techniques de l'informatique » que vous accueillerez chez vous termineront leurs études collégiales à la fin du stage. Ce programme de trois ans compte 660 heures contact de formation générale – français, philosophie, éducation physique, anglais, cours complémentaires – et 2010 heures contact de formation spécifique à l'informatique.

Pendant leurs études, les finissants et les finissantes ont travaillé dans les environnements Windows, Linux et macOS.

## 2. Les milieux de stage recherchés

Les stagiaires ont reçu au collège une solide formation générale et technique. Toutefois, ils manquent bien sûr d'expérience en milieu de travail et le stage vise justement à leur faire acquérir cette expérience. Il est donc recommandé que votre entreprise ait déjà du personnel formé en informatique pour que les stagiaires puissent profiter le plus possible de leur travail chez vous.

Toutefois, les expériences passées ont démontré que l'absence de personnel spécialisé en informatique n'empêchait pas la tenue d'un stage.

## 3. Recherche de stages par les étudiants

La recherche d'un stage par ces propres moyens est un élément formateur (les étudiants devront préparer leur CV, compléter une réelle entrevue, se valoriser face aux autres étudiants de la classe). Nous permettons donc aux étudiants de participer à la recherche de leur propre stage en leur accordant une période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier pour trouver un stage de leur propre initiative. Ils devront vous remettre ce document lors de leur entrevue pour s'assurer que le stage offert correspond bien aux demandes que nous avons.

N'oubliez pas que vous pourriez recevoir la visite de plusieurs étudiants pendant cette période de recherche de stage préalable à l'offre de stage officielle. Ne vous précipitez pas sur le premier venu.

## 4. Rémunération des stages

De plus en plus d'étudiants demandent la possibilité de faire des stages rémunérés. Bien que nous aimions la valeur pédagogique de faire des stages non rémunérés, le contexte actuel nous oblige à demander si votre stage sera rémunéré ou non. Sachez que le gouvernement canadien offre des subventions par l'entremise de ce programme :



Accueillez un stagiaire

Subventions couvrant de **50 à 70 %** du salaire brut pour chaque stagiaire (collégial & universitaire)

Pratiques RH  
PROPOSÉ PAR FCCQ

<https://pratiquesrh.com/fr/accueillez-un-stagiaire>

Lors de l'inscription de votre offre de stage, on vous demandera si vous allez rémunérer votre stagiaire ou non. Cette information sera partagée aux étudiants.

### 5. Les caractéristiques recherchées dans un projet

Idéalement, un projet devrait couvrir toutes les étapes normalement impliquées dans la réalisation d'un produit informatique :

- Analyse,
- Modélisation,
- Programmation,
- Implémentation,
- Documentation et
- Formation des utilisateurs et des utilisatrices.

Cependant, nous sommes conscients qu'il est difficile de trouver des projets de dix semaines qui couvrent toutes ces activités. Conséquemment, un projet dans lequel l'acquisition d'expérience s'annonce substantielle serait acceptable même s'il ne couvre pas l'ensemble de ces activités. **Il est important de noter que les tâches du stagiaire devront correspondre à la description du projet soumis.**

Il est important de noter ici que l'entrée de données ou la vente ne sont pas considérées comme des activités pouvant contribuer à la formation de nos étudiants et de nos étudiantes.

## 6. La formation de nos finissants et de nos finissantes

Ces étudiants et ces étudiantes terminent un programme conduisant à l'obtention d'un « Diplôme d'études collégiales » en « Techniques de l'informatique » voie de spécialisation « Informatique de gestion ». Voici la grille des cours conduisant à l'obtention de ce diplôme.

### SESSION 1

Activité physique et santé	1-1-1
Philosophie et rationalité	3-1-3
Écriture et littérature	2-2-3
Systèmes d'exploitation I	2-1-1
Programmation I	3-4-4
Rédaction numérique	2-3-2
Mathématiques appliquées à l'informatique	3-2-3
Total : 47	

### SESSION 2

Littérature et imaginaire	3-1-3
Anglais général	2-1-3
Systèmes d'exploitation II	2-2-2
Programmation II	3-4-4
Programmation Web	3-3-4
Interagir dans un contexte professionnel	2-2-2
Total : 46	

### SESSION 3

Activité physique et efficacité	0-2-1
L'être humain	3-0-3
Littérature québécoise	3-1-4
Réseaux I	2-2-2
Programmation III	1-4-4
Base de données I	2-3-3
Modélisation de systèmes	1-2-2
Total : 45	

### SESSION 4

La communication signifiante	1-3-2
Anglais appliqué	2-1-3
Cours complémentaire	3-0-3
Soutien technique	1-2-1
Conception et développement orientés objet	3-3-3
Conception et développement d'applications Web	3-3-3
Géométrie vectorielle appliquée à l'informatique	2-3-3
Total : 48	

### SESSION 5

Activité physique et autonomie	1-1-1
Éthique et politique	3-0-3
Cours complémentaire	3-0-3
Réseaux II	2-2-2
Développement mobile	3-3-3
Base de données II : conception et développement d'applications	3-3-3
Développement de jeux vidéo	3-3-3
Total : 48	

### SESSION 6

Projet mobile	1-3-2
Projet Web	1-3-2
Projet d'intégration I	0-4-2
Projet d'intégration II	3-19-1
Total : 41	

*Pondération (ex: 2-1-3)*  
 2 : périodes de cours  
 1 : périodes de laboratoire ou stage  
 3 : travail à la maison

## **7. Le partage des responsabilités**

### **Les engagements du Cégep de Lanaudière à Joliette**

- 1) Désigner un professeur coordonnateur ou une professeure coordonnatrice du projet.
- 2) Le projet sera coordonné par un professeur ou par une professeure du département d'informatique. Cette personne sera responsable des suivis académique et pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante pendant toute la durée du stage. Ce professeur ou cette professeure rencontrera les stagiaires toutes les deux semaines. Le coordonnateur ou la coordonnatrice du projet est l'ultime responsable de l'évaluation académique des stagiaires.
- 3) Garantir la confidentialité des documents et des informations recueillies par le coordonnateur ou par la coordonnatrice.
- 4) Respecter les exigences de la loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail décrite plus bas.

### **Les engagements de l'entreprise**

En ajoutant un projet sur le site de stage l'entreprise s'engage à :

- 1) Rencontrer l'étudiant en entrevue
- 2) L'entreprise aura à rencontrer un ou plusieurs étudiants. Vous devrez évaluer l'étudiant à qui vous offrirez le stage. L'entrevue doit être faite de façon professionnelle et offre à l'étudiant une occasion de démontrer ses compétences devant un étranger.
- 3) Désigner un superviseur. Cette personne sera responsable de la supervision administrative et technique du projet. Elle donnera les consignes au stagiaire, elle s'assurera que les produits sont conformes aux normes et aux standards de l'entreprise. Cette personne sera également contactée par le professeur coordonnateur ou la professeure coordonnatrice au moins une fois pendant le déroulement du projet soit fin mai / début juin. Cette personne devra également faire une évaluation du stagiaire à l'aide d'un formulaire.
- 4) Au besoin, fournir les équipements, les logiciels et les locaux nécessaires à la réalisation du projet.
- 5) Libérer minimalement 1 fois le ou la stagiaire pour la rencontre de groupe ou rencontrer son coordonnateur au besoin.
- 6) Assumer la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante dans le cadre de son projet au même titre que vis-à-vis ses employés. Toute faute professionnelle de l'étudiant ou de l'étudiante doit être considérée dans ce contexte et n'implique pas la responsabilité du Cégep ni celle de ses employés. Il est entendu que l'entreprise renonce à tout droit de recours qu'elle pourrait exercer contre le Cégep ou ses employés. En matière de confidentialité des informations, l'entreprise doit appliquer à l'étudiant ou à l'étudiante les mêmes règles de régie interne qu'elle applique à ses employés.
- 7) Respecter les exigences de la loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail décrite plus bas.

---

**Les engagements de l'étudiant ou de l'étudiante**

---

En acceptant le projet d'une entreprise, l'étudiant ou l'étudiante s'engage à :

- 1) Respecter les règles locales de fonctionnement et de confidentialité comme tout autre employé.
- 2) Rencontrer son coordonnateur ou sa coordonnatrice aux deux semaines.
- 3) Faire son travail académique à l'extérieur des heures consacrées à la réalisation de son projet.
- 4) Renoncer à tout droit d'auteur sur les produits développés dans le cadre de son projet.
- 5) Respecter les exigences de la loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail décrite plus bas.

---

**Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail.**

---

Est annexée au présent document, une lettre concernant la loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail à laquelle le Cégep, l'entreprise et l'étudiant ou l'étudiante doivent s'engager à respecter. Comme dans notre domaine les risques concernant la sécurité sont habituellement assez limités, le coordonnateur des stages remplira d'emblée le formulaire mentionné dans cette lettre avec seulement les risques courants, à moins d'avis contraire de la part de l'entreprise. Voici plus précisément ce qui sera inscrit comme risques pour l'étudiant ou l'étudiante :

- Risque psychosocial : risque de harcèlement, violence et/ou violence à caractère sexuel.
- Risque ergonomique : posture statique, mouvements répétitifs.

Si d'autres risques (physiques, chimiques, biologiques ou liés à la sécurité) sont applicables à l'entreprise, celle-ci doit en aviser l'étudiant ou l'étudiante et le professeur coordonnateur. Elle doit aussi informer le professeur coordonnateur de tout événement survenu pendant le stage lié la protection du stagiaire. L'étudiant ou l'étudiante a déjà été informé des risques ergonomiques et psychosociaux mentionnés plus haut. Au Cégep, l'étudiant ou l'étudiante a reçu une formation concernant l'ergonomie et doit se conformer à la politique contre le harcèlement et la violence et à la politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

**8. La soumission des projets**

Votre participation au programme de stage commence par la soumission d'un ou plusieurs projets de stage au département d'informatique du Cégep de Lanaudière à Joliette. Cette soumission devra être faite **au plus tard le 27 février 2026**.

Pour soumettre votre projet : <https://forms.office.com/r/VY53Eq77w0>

<b>Professeur</b>	<b>Courrier électronique</b>
Jean-François Benny	<a href="mailto:jean.francois.benny@cegep-lanaudiere.qc.ca">jean.francois.benny@cegep-lanaudiere.qc.ca</a>
Charles Jacob	<a href="mailto:charles.jacob@cegep-lanaudiere.qc.ca">charles.jacob@cegep-lanaudiere.qc.ca</a>
Patrick Singcaster	<a href="mailto:patrick.singcaster@cegep-lanaudiere.qc.ca">patrick.singcaster@cegep-lanaudiere.qc.ca</a>
Sylvain Jr. Rivard	<a href="mailto:sylvain.jr.rivard@cegep-lanaudiere.qc.ca">sylvain.jr.rivard@cegep-lanaudiere.qc.ca</a>
Michel Di Croci	<a href="mailto:michel.di.croci@cegep-lanaudiere.qc.ca">michel.di.croci@cegep-lanaudiere.qc.ca</a>

**9. L'acceptation des projets**

Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- Le type de travail à effectuer : analyse, conception, programmation, implémentation, documentation, formation des utilisateurs et des utilisatrices.
- L'entreprise : l'importance du projet pour l'entreprise, les équipements et les logiciels disponibles, l'environnement physique (si applicable, pour le télétravail).
- L'encadrement : la disponibilité du superviseur et, s'il y a lieu, celle des autres personnes impliquées dans le projet, la présence de personnes qualifiées en informatique, l'expérience en supervision de stagiaires.

Le personnel du département d'informatique vous communiquera sa décision quant à l'acceptation de votre projet.

**10. Le jumelage entre les stagiaires et les entreprises**

Les étudiants et étudiantes non jumelé(e)s par le processus décrit au point 3 (recherche de stage par les étudiants) seront appelés à choisir parmi les projets soumis par les entreprises et organismes.

Ces étudiants devront passer une entrevue afin de voir s'ils répondent aux besoins de l'entreprise, même s'il est le seul à appliquer. Les entreprises auront donc le choix du stagiaire (à moins que ce dernier choisisse un autre milieu).

## 11. Le déroulement du stage

### Jusqu'au 13 mars 2026

L'étudiant ou l'étudiante prendra contact avec son superviseur afin d'obtenir toute information nécessaire pour le déroulement du projet et pour passer l'entrevue.

### Du 16 mars au 22 mai 2026

L'étudiant ou l'étudiante réalisera son projet. Cependant, libérer l'étudiant ou l'étudiante pour rencontrer son coordonnateur ou sa coordonnatrice.

### Fin mai 2026

L'étudiant ou l'étudiante devra participer à l'épreuve synthèse du programme de « Techniques de l'informatique » qui est essentielle à l'obtention de son diplôme d'études collégiales.

## 12. Les dates à retenir

Activité	Date
Rencontre avec les étudiants	28 novembre 2025
Recherche des stages par les étudiants	Jusqu'au 31 janvier 2026
Réception des projets	Jusqu'au 20 février 2026
Session de cours au collège	Du 26 janvier au 13 mars 2026
Entrevue	Jusqu'au 13 mars 2026
Jumelage (de ceux n'ayant pas trouvé un stage)	Fin février 2026
Réalisation du projet	Du 16 mars au 22 mai 2026
Présentation orale	Semaine du 25 mai 2026

Joliette, le 3 mars 2023

**Objet : Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail<sup>1</sup>.**

---

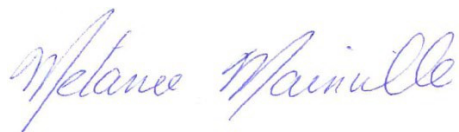
Depuis le 24 août 2022, la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu du travail* est en vigueur. Elle vise à assurer une meilleure protection des personnes qui réalisent un stage en milieu de travail<sup>2</sup>.

Nous sollicitons votre aide afin qu'ensemble nous puissions offrir un milieu de stage sécuritaire pour nos stagiaires afin qu'ils puissent développer leurs compétences et ainsi vous offrir de la main-d'œuvre qualifiée à la fin de leur parcours académique.

Le cégep est considéré comme l'employeur des étudiantes et des étudiants qui réalisent un stage dans le cadre d'un programme d'étude. Nous devons déterminer la nature des tâches qui seront confiées aux stagiaires, les informer des risques auxquels ils seront exposés et des mesures de préventions mises en place. Cependant, la démarche de prévention ne peut être réalisée sans votre aide. Votre équipe est la plus expérimentée pour nous aider à réussir cette démarche.

Afin d'assurer cette démarche, la personne responsable de la supervision du stagiaire dans votre établissement vous contactera afin de compléter la grille d'évaluation des risques en milieu de stage. Nous vous demandons donc de consulter l'évaluation réalisée par le cégep, de l'ajuster au besoin et d'en approuver la conformité. Vous pouvez consulter à la page suivante les rôles établis par la CNESST pour chacun des intervenants lors d'un stage.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.



Mélanie Mainville  
Directrice adjointe  
Service des programmes et du développement pédagogique  
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

---

<sup>1</sup> <https://www.travail.gouv.qc.ca/toute-linformation-sur/protection-des-stagiaires/>

<sup>2</sup> <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/stages-stagiaires>

Rôles de chacun des intervenants avant le stage <sup>3</sup>	
Stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de connaître leurs droits et obligations en matière de santé et de sécurité du travail</li> </ul>
Cégep <sup>4</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une visite du lieu de travail</li> <li>• Confirmer les rôles et responsabilités des stagiaires, du milieu de stage et du Cégep</li> <li>• Informer le stagiaire des risques liés aux tâches</li> </ul>
Milieu de stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les rôles et les responsabilités des stagiaires, du milieu de stage et de l'établissement d'enseignement</li> <li>• Informer les stagiaires des risques liés aux tâches</li> </ul>
Rôles de chacun des intervenants pendant le stage	
Stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'identification des risques</li> <li>• Connaître et utiliser les protections collectives mises en place dans l'entreprise.</li> <li>• Porter les équipements de protection individuels (EPI) nécessaires et s'assurer de savoir comment bien les utiliser</li> <li>• Respecter les consignes en matière de santé et de sécurité du travail</li> </ul>
Cégep	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner une personne responsable pour faire le suivi des stagiaires et du milieu de stage</li> <li>• S'assurer que les stagiaires sont supervisés durant le stage</li> <li>• S'assurer que les stagiaires ont reçu les formations nécessaires pour exécuter leurs tâches</li> <li>• S'assurer que le stage se réalise dans des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des stagiaires</li> <li>• Informer les stagiaires de la procédure à suivre en cas d'accident ou d'incident</li> <li>• Fournir gratuitement les équipements de protection individuelle nécessaires</li> </ul>
Milieu de stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une visite des lieux de travail aux stagiaires</li> <li>• S'assurer que les stagiaires ont reçu les formations nécessaires pour exécuter leurs tâches</li> <li>• Veiller à ce que les stagiaires respectent les consignes en matière de santé et de sécurité au travail</li> <li>• Encourager les stagiaires à poser des questions, à partager leurs préoccupations et à participer à l'élimination des risques</li> <li>• S'assurer que le stage se réalise dans des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des stagiaires</li> <li>• Inspecter les lieux de travail</li> <li>• Informer les stagiaires de la procédure à suivre en cas d'accident ou d'incident</li> </ul>
En cas d'accident ou d'incident de travail pendant le stage	
Stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aviser la personne responsable dans le milieu de stage de tout incident évité de justesse ou de tout accident</li> <li>• Aviser son superviseur de stage de tout incident évité de justesse ou de tout accident</li> <li>• Signer le registre d'accidents, d'incidents et de premier secours</li> </ul>
Cégep	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des inspections dans le milieu de stage pour s'assurer que les mesures de correction ont été mises en place après l'accident</li> <li>• Aviser la direction adjointe</li> <li>• Tenir un registre des accidents et incidents survenus dans les différents milieux de stage (direction adjointe)</li> </ul>
Milieu de stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner les premiers secours</li> <li>• Enquêter sur l'accident ou l'incident</li> <li>• Mettre en place des mesures de correction et de contrôle pour éviter que l'accident ou l'incident ne se reproduise</li> </ul>

<sup>3</sup> <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/stages-stagiaires/avant-pendant-stage>

<sup>4</sup> Signifie l'établissement d'enseignement en collaboration avec le superviseur de stage et la coordination des stages.